16092026- /43

PREVENTION RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 ENCADRANT

INITIALE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

OBJECTIFS

Savoir analyser les risques d'un chantier sur lequel de l'amiante est à traiter
Assurer sa sécurité et celle des autres de la préparation au repli du chantier
Définir les méthodes, procédures et consignes à mettre en œuvre

PROGRAMME

THEORIE
- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante

- Dispositions générales et réglementaires

- Concevoir un chantier Amiante dit de « sous-section 4 »
Repérages amiante / Profils intervenant / sous-section 3 et sous section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle / MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration / Vacation / temps de repos / pénibilité de l'intervention / Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique / Produits de substitution / Métrologie, formations et suivi /

Moyens de protection collective :
1) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
2) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
3) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
4) Sas d'entrées / sorties, sas déchets

Équipements de protection individuelle
1) Durée, niveaux et efficacité
2) Usage et critères de choix
3) Avantages et inconvénients
4) Principes de fonctionnement
Mode opératoire / notice de poste

- Gérer un chantier amiante sous-section 4
L'installation du chantier / La préparation / Techniques d'intervention / Les contrôles / Le repli et la restitution / Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination / Intégration des situations d'urgence et les secours

- Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation
Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle
Conception d'aéraulique d'un chantier amiante
Saisie du BSDA
Rédaction des modes opératoires et notices de poste, etc.
Rédaction de consignes de sécurité
Exercices d'évaluation des risques
Évaluations théorique et pratique

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Employeur et tout travailleur possédant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de

PRE-REQUIS : Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

NOMBRE DE PARTICI-

DUREE DE LA FORMATION : 5 JOURS (35 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié Certibat par le Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion. Certification visée : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique/ ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 du 18/10/2023

Code RS: 6420

Modalités, délai :